

## P-V DE LA REUNION DU 3 MAI 2011

### REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

#### Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

#### **Représentants du site nucléaire:**

Madame Sylvie BOODTS, Conseiller en prévention I.R.E

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur BEST MEDICAL BELGIUM

Monsieur Dimitri DUBOIS, Safety Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager STERIGENICS S.A.

Monsieur Guy STRYKERS, EHS Manager BEST MEDICAL BELGIUM

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général IRE

#### **Autorités provinciales:**

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

#### **Représentant du fédéral:**

Monsieur Benoît RAMACKER, Service Presse et Communication de la Direction générale du Centre de crise

#### **Représentants de la population:**

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

#### **Autres :**

Mademoiselle Adeline ANCRE, stagiaire Service Communication de la Ville de Fleurus

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable de la Communication - Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu FARCIENNES

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Michel WANET, Responsable du service Communication de la Ville de FLEURUS.

#### Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur;

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS

Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de FLEURUS

**Premier point:****Approbation du procès verbal de la réunion du 25 janvier 2011**

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Messieurs LUYCKS et ZORZI ont apporté quelques petites modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il y a un mot que Madame VASSART ne comprend pas en page 7, au 4<sup>e</sup> paragraphe: "implémenter".

En fait il s'agit d'un anglicisme qui signifie "mettre en place". On peut donc remplacer le mot implémenter dans la phrase " Pour le système par SMS, le cahier des charges est clôturé, et la société est retenue, maintenant il faut implémenter le système" par "mettre en place".

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

**Deuxième point:****Plans d'urgence: rôle du fédéral et des entreprises**

Monsieur DAMHAUT signale que les entreprises ont préparé une présentation en partie commune pour tout ce qui est valable pour BEST MEDICAL BELGIUM, l'I.R.E. et STERIGENICS et une présentation pour chaque entreprise avec ses spécificités. Cette présentation ne reprend pas TRANSRAD car l'entreprise ne fait que du transport, il n'y a donc pas de radioactivité sur le site, les produits en attente de transport sont stockés principalement à l'I.R.E.

Monsieur DAMHAUT précise les objectifs du plan interne d'urgence (PIU). Voir présentation en annexe.

Il ajoute que les entreprises sont fort attentives à la radioactivité mais pas uniquement. Lorsqu'on parle de sécurité des personnes, il s'agit de la totalité des personnes, aussi bien les riverains que le personnel. Il faut aussi souligner qu'un incident nucléaire n'aura pas nécessairement d'impact à l'extérieur du site, même si toute une série d'actions sont perceptibles de l'extérieur, comme les sirènes par exemple. Les sons émis par les sirènes ne sont pas les mêmes en cas d'incident radiologique ou d'incendie. Les comportements à adopter sont également différents, dans le premier cas c'est le confinement et dans le second, c'est l'évacuation.

Les points de regroupement sont définis selon le type d'accident. Chaque bâtiment est considéré séparément et a donc ses points de ralliements.

Madame BOODTS précise qu'il y a deux types de sirènes, une qui est audible de l'extérieur, c'est celle qui signale un incident radiologique car le personnel qui est à l'extérieur doit rentrer dans le bâtiment et la sirène qui signale un incendie qui n'est entendue qu'à l'intérieur.

L'I.R.E. a mis en place un C.O.S., un centre opérationnel de site. C'est un organe multidisciplinaire qui a pouvoir de décision. Il dispose d'un équipement informatique important avec un ordinateur susceptible de faire de la modélisation. Il y a également un système de vidéo conférence. Le C.O.S. est situé à l'écart des installations critiques.

En ce qui concerne la communication, Madame BOUDAKA précise qu'on communique de manière continue avec les autorités et on communique aussi de façon plus informelle avec les communes.

Monsieur DUBOIS signale que pour STERIGENICS, il n'y a pas d'alarme extérieure car il n'est pas possible qu'il y ait des rejets radioactifs.

Pour BEST MEDICAL BELGIUM, Monsieur DAMHAUT précise qu'il y a une cellule de gestion des communications qui communique avec les autorités mais aussi avec le comité d'accompagnement, le personnel et les familles, la presse. Il y a un local de crise en interne mais il y en a aussi un externe pour le cas où cela serait nécessaire. Il y a des responsables de regroupement pour être certain qu'on n'a oublié personne à l'intérieur. On communique également avec les clients pour les informer qu'il y a un risque qu'on ne puisse les fournir. On avertit aussi les transporteurs pour éviter qu'ils n'arrivent à l'entrée du site et soient bloqués à l'extérieur car on ne peut les accueillir.

Enfin, le Plan Interne d'Urgence est évolutif pour toutes les entreprises.

Monsieur TOMASI s'étonne que selon le côté de la clôture où on se trouve, il y ait danger ou pas.

Monsieur DAMHAUT précise que s'il s'agit d'un incendie, à priori, les riverains ne sont pas concernés par contre s'il s'agit d'un incident radiologique, le P.I.U. va alerter les autorités qui préviendront les riverains.

Monsieur SCHLEIPER voudrait savoir si les visiteurs sont recensés, s'il n'y a pas de risque que quelqu'un soit oublié.

Madame BOODTS signale qu'il y a deux types de visiteurs, ceux qui viennent régulièrement, qui travaillent en sous-traitance sur le site et qui reçoivent une formation sur la manière de réagir en cas d'incident, et les visiteurs occasionnels qui sont accompagnés en permanence par une personne du site. Il faut aussi se présenter à l'accueil où toute personne entrante est répertoriée.

Monsieur RAMACKER est le porte-parole du centre de crise national. Beaucoup de partenaires travaillent sur la planification d'urgence et la gestion de crise. On travaille sur le risque radiologique mais aussi sur les inondations, les tempêtes, le risque chimique, les attentats terroristes.

Il s'agit d'une approche globale du risque. Voir présentation en annexe.

Le plan national d'urgence nucléaire et radiologique a été revu en 2003. Ce plan est décliné par province puis par commune pour s'appliquer en cas d'incident à l'I.R.E par exemple. STERIGENICS n'est pas repris car à priori, un incident chez STERIGNICS n'aura pas d'impact à l'extérieur.

Le centre de crise dépend du Ministre de l'Intérieur mais il travaille avec tous les départements (Economie, Santé publique, Militaire,...) et Ministres concernés, les provinces, les communes mais aussi les autorités régionales et communautaires et le niveau international. On travaille aussi avec la police et les pompiers.

Des zones de planification d'urgence ont été établies. Dans ces zones, on va informer davantage la population et former les communes et les services d'intervention. On a également lancé une campagne d'information sur le risque nucléaire. On fait aussi des exercices afin de toujours améliorer.

Monsieur RAMACKER présente la chronologie des événements en cas d'incident à l'I.R.E. L'I.R.E. notifie l'incident aux autorités avec le niveau de gravité du  $N_0$  au  $N_R$ . Les autorités peuvent aussi être alertées par le réseau TELERAD. On vérifie si le niveau de l'incident est exact et en fonction de cela, on va déclencher un niveau d'urgence de  $U_1$  à  $U_R$ .

Le centre national de crise a différentes missions. Il y a du personnel 24h/24 et 7j/7. Une centaine de personnes y travaillent.

En cas d'activation du plan national d'urgence, les plans d'urgence sont activés à tous les niveaux de même que les disciplines d'interventions et dans le même temps, on va alerter la population.

Lorsqu'on entend les sirènes, il y a les 5 bons réflexes à avoir: rentrez ou restez à l'intérieur, fermez portes et fenêtres, écoutez la radio ou regardez la télévision, évitez de téléphoner, laissez les enfants à l'école. Car au niveau national, l'évaluation du risque peut prendre du temps donc on alerte la population par précaution. Sur le terrain la police, les pompiers, les médecins vont se rendre au poste de commandement opérationnel. Pour le cas de l'I.R.E., il y a 3 endroits prédéterminés et le lieu, où le poste de commandement opérationnel est implanté, est choisi en fonction de la direction du vent. Au niveau provincial, le Gouverneur va réunir le Comité provincial de coordination.

Au niveau national, il y a 4 cellules qui se réunissent:

- la cellule d'évaluation qui va donner l'évaluation de la situation au Ministre avec des propositions d'actions,
- la cellule socio-économique qui va analyser les impacts des décisions prises sur la vie économique de la région,
- la cellule de gestion,
- la cellule d'information qui prépare le message à diffuser à la population.

Toute cette procédure peut aller vite ou prendre du temps. A titre de précaution, c'est mieux de dire aux gens de rentrer chez eux, même si ce n'est pas nécessaire.

En ce qui concerne la prise d'iode, il ne sert à rien d'en prendre à titre préventif. Ce n'est à prendre qu'en cas d'instruction dans ce sens.

Il n'est pas prévu d'évacuation autour de l'I.R.E. car il ne faut pas faire de comparaison avec FUKUSHIMA. Dans le pire des cas, même si tout devait sortir, la mise à l'abri et la prise de comprimé d'iode suffiraient.

Les plans d'urgence sont établis et on prépare des zones (on travaille par quartier de tarte) et en fonction de ce qui se passe, on prend des mesures là où c'est nécessaire. Par exemple, en 2008, on a demandé aux personnes habitant dans certaines zones de ne pas consommer leurs légumes à feuilles.

D'autre part, on a un accord avec les médias. Via un site web sécurisé, on leur envoie un message qui sera diffusé avant de commencer le travail journalistique de vérification. Il y a aussi une diffusion sur le site Internet du Centre de crise et on diffuse aussi via les réseaux sociaux Face book et Twitter.

Madame GLAUDE demande si les émissions sont coupées automatiquement pour diffuser l'information comme pour les info trafic.

Monsieur RAMACKER précise que cela n'a pas été exigé des médias. Le plus rapide, c'est la radio, car il y a toujours un animateur qui arrête ce qui est en train de passer pour diffuser le message et en télévision, on peut mettre un bandeau au-dessus ou en dessous de l'image pour diffuser le message.

Monsieur SCHLEIPER pense que le problème des sirènes reste entier. Elles ne sont pas toujours audibles.

Monsieur RAMECKER signale que ce n'est qu'un des canaux d'alerte. Il faut aussi savoir que pour changer une sirène de place ou en mettre une nouvelle, il faut un permis d'urbanisme.

Monsieur ZORZI ajoute qu'une présentation spécifique sera faite sur les sirènes avec Monsieur DAVIER lors d'une prochaine réunion.

Madame VASSART signale que certains pharmaciens n'ont pas voulu distribuer des comprimés d'iode aux personnes de plus de 40 ans.

Monsieur RAMACKER précise que dans les recommandations, il est prévu que tout le monde doit avoir ses comprimés d'iode mais il est conseillé d'aller voir son médecin traitant pour savoir si on peut les prendre ou pas. Une boîte est prévue pour 4 personnes et il se peut qu'au moment où on conseille de les prendre, des personnes plus âgées aient chez elles leurs petits enfants, or pour les enfants, c'est très important de les prendre.

Madame MANGELSCHOTZ travaille pour la petite enfance. On a demandé aux médecins généralistes si on pouvait donner un demi-comprimé aux enfants et on a eu très peu de retour.

Monsieur RAMACKER signale que peu de gens sont allergiques à l'iode. Si l'instruction est donnée par les autorités de donner les comprimés d'iode, en personne responsable, il faudra les donner.

Madame BOUDAKA ajoute que par rapport à l'allergie, un premier contact avec un produit n'aura jamais de conséquence grave comme un choc anaphylactique.

Monsieur VANDERHOFSTADT a constaté que lorsque l'entreprise active son PIU, les riverains perçoivent la sirène et ils reçoivent la même information, mais avec un certain délai, de la Protection civile. Est-il possible de faire quelque chose?

Monsieur RAMACKER pense que la sirène peut être activée pour autre chose que le risque radiologique. Il y a des contacts réguliers entre les autorités et les exploitants qui permettent d'améliorer les choses. Mais donner l'alerte est un acte important et il ne faut pas créer de panique.

Monsieur VANDERHOFSTADT voudrait faire une réunion avec les autorités communales et les entreprises pour voir comment améliorer, aller plus vite.

Monsieur RAMACKER précise qu'en Belgique, ce n'est pas l'exploitant qui a le pouvoir de décision d'actionner les sirènes mais on peut imaginer au niveau communal un plan de communication plus rapide. Il ne pense pas que ce soit le silence total jusqu'au moment où le Ministre parle. Il est logique aussi que la population entende son bourgmestre.

Madame BOUDAKA ajoute que l'entreprise met aussi l'information sur son site web. Les communes travaillent aussi avec leurs sites.

Monsieur RAMACKER pense aussi aux R.I.Q. (Réseaux d'Information de Quartier) pour communiquer. Dans certaines communes, il existe ce type de réseaux. Il s'agit d'un réseau entre des citoyens vigilants et la police locale pour faire circuler l'information. Au niveau national, on a eu l'autorisation d'utiliser ces réseaux.

Monsieur WANET se demande s'il n'y a pas un risque de déformation de l'information via ces réseaux.

Monsieur RAMACKER signale qu'il s'agit d'informations très simples avec des recommandations que les gens connaissent. Le risque est donc plus faible.

**Troisième point:****Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DAMHAUT confirme que MDS NORDION a été racheté par BEST MEDICAL BELGIUM et que jusqu'à présent, cela s'est fait sans licenciement. Les activités continuent.

L'entreprise a également le projet de construire un nouveau bâtiment pour y installer un nouveau cyclotron et ce dans le but d'augmenter la fiabilité d'une molécule utilisée pour le diagnostic de cancers. On a démarré les demandes d'autorisation mais c'est un projet qui va prendre un an pour être opérationnel.

Enfin, une ambulance a été appelée sur le site de l'IRE suite à un malaise d'une personne employée par la société BEST MEDICAL BELGIUM. Une notification N<sub>0</sub> a été envoyée à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) et sa filiale Bel V. Le Centre Gouvernemental de Coordination et de Crise a également été informé de même que le comité d'accompagnement. L'information a été envoyée avant que l'ambulance ne soit sur le site.

Monsieur DUBOIS signale que pour STERIGENICS, il y a aussi le projet d'implanter une nouvelle installation mais c'est toujours au stade de projet. Pour l'instant, il n'y a aucune demande.

Monsieur VANDERHOFSTADT rappelle que depuis la dernière réunion, il y a eu un incident INES 1 qui a été communiqué aux autorités et au comité d'accompagnement. Il s'agissait d'un débit de dose anormal dans un bâtiment.

Au niveau des projets, on va augmenter la protection physique du site contre les intrusions et actes de malveillance mais ce n'est pas parce que le risque est plus grand.

On a également commandé une étude d'impact environnemental complète à TRACTEBEL. On attend les résultats fin septembre. Cela servira pour le renouvellement des autorisations. L'étude passera donc dans les communes.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **20 septembre 2011 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FARCIENNES.**